

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 777

présenté par
Mme Mansouri
à l'amendement n° 751 de M. Lenormand

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.